

effeSTRADA.ch

Giuseppina Togni
S.A.F.E.
25 novembre 2015



Principes de effeSTRADA

- Subvention pour les communes
- Subvention de Fr. 100.- par candélabre
- LED obligatoire
- Gestion intelligente:
 - gestion avec au moins 3 intensités ou
 - senseur de mouvement
- Economie > 200 kWh/point lumineux et an
- Min. 50 et max. 500 points lumineux par projet

effeSTRADA

